

## Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-7, L. 717-1, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment son article 10 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 septembre 2013 modifié portant création des instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant de la tutelle exclusive du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié par l'arrêté du 12 mai 2014 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 10,11 et 17 à 21, ainsi que son annexe 1, notamment ses articles 3-4, 4-1 et 4-2 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ENSEGID en vigueur, notamment ses articles II-1, II-3 et II-4 ;
- Vu** l'arrêté 151/2017 du 4 octobre 2017 du directeur général de Bordeaux INP portant organisation des élections des représentants des personnels au Conseil d'Ecole, à la Commission Recherche et au Conseil de Perfectionnement de l'ENSEGID ;
- Vu** l'arrêté 179/2017 du 6 novembre 2017 du directeur général de Bordeaux INP portant composition du bureau de vote pour les élections des représentants des personnels au Conseil d'Ecole, à la Commission Recherche et au Conseil de Perfectionnement de l'ENSEGID
- Vu** le procès-verbal des opérations électorales, en date du 7 novembre 2017, établi par le bureau de vote

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> : Conseil d'école – Collège A des professeurs et personnels assimilés**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre total d'électeurs inscrits : 8

Nombre de votants : 6

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 0

Nombre total de suffrage exprimé : 6

La liste présentée par Olivier ATTEIA obtient 6 voix. Sont donc élus :

- Olivier ATTEIA
- Samia BOUKIR
- Philippe RAZIN
- Corinne LOISY

**Article 2 : Conseil d'école – Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre total d'électeurs inscrits : 12

Nombre de votants : 10

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 0

Nombre total de suffrage exprimé : 10

La liste présentée par Sandrine GOMBERT-COURVOISIER obtient 10 voix. Sont donc élus :

- Sandrine GOMBERT-COURVOISIER
- Olivier LE ROUX
- Sophie LELEU
- Alexandre PRYET

**Article 3 : Conseil d'école – Collège BIATSS des personnels administratifs, techniques et de service**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nombre total d'électeurs inscrits : 8

Nombre de votants : 7

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 1

Nombre total de suffrage exprimé : 6

La liste « BIATSS CE ENSEGID » obtient 6 voix. Sont donc élus :

- CORBAUX Alicia
- GALAUP Serge
- MESTARI Mailys

**Article 4 : Commission Recherche – Collège des enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels assimilés**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre total d'électeurs inscrits : 20

Nombre de votants : 16

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 0

Nombre total de suffrage exprimé : 16

La liste « Enseignants-chercheurs » obtient 16 voix. Sont donc élus :

- Adrien CEREP
- Myriam SCHMUTZ
- Raphael BOURILLOT
- Cristina RIBAUDO

**Article 5 : Commission Recherche – Collège BIATSS des personnels administratifs, techniques et de service**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Nombre total d'électeurs inscrits : 8

Nombre de votants : 7

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 1

Nombre total de suffrage exprimé : 6

Léa PIGOT obtient 6 voix. Elle est donc élue

**Article 6 : Conseil de perfectionnement– Collège des enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels assimilés**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Nombre total d'électeurs inscrits : 20

Nombre de votants : 16

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 0

Nombre total de suffrage exprimé : 16

La liste « enseignants-chercheurs » obtient 16 voix. Sont donc élus :

- Carine GRELAUD
- François LARROQUE

**Article 7 : Conseil de Perfectionnement – Collège BIATSS des personnels administratifs, techniques et de service**

Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Nombre total d'électeurs inscrits : 8

Nombre de votants : 7

Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre d'enveloppe vide : 1

Nombre total de suffrage exprimé : 6

Christine OCHOA obtient 6 voix. Elle est donc élue.

**Article 8 :**

Le mandat des représentants élus débute le 28 novembre 2017 pour une durée de 3 ans.

**Article 9 :**

La directrice générale des services de Bordeaux INP et le directeur de l'ENSEGID sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**Article 10 :**

Le présent arrêté est transmis au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de Bordeaux INP et dans ceux de l'ENSEGID. Il fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 08 novembre 2017

Le Directeur général de Bordeaux INP

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Marc PHALIPPOU.

Marc PHALIPPOU